

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal

de la Commune de Villemandeur

Séance du Mercredi 16 Décembre 2020

L'an deux mil vingt et le seize Décembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Villemandeur, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, Mme LEQUER Fanny, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés avec Délégation de vote : M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

Nombre de membres

- **Afférents au Conseil Municipal** : 29
- **En exercice** : 29
- **Présents** : 28
- **Excusés avec Délégation de vote** : 1
- **Votants** : 29

Date de la convocation : 09/12/2020 et **Date d'affichage** : 09/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS le 22/12/2020 et **publication** du 22/12/2020

M. LOMBARD est désigné comme Secrétaire de Séance.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2020

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2020.

M. PRIGENT souhaite compléter son observation sur la création d'un bâtiment abritant des tribunes à la Plaine du Buisson, en indiquant que cela pourrait créer un lieu de squat et de dérives. Par ailleurs, il indique être en accord avec les échanges sur le contentieux rue du Courtil Cabot abordé en questions diverses.

Approuvé à l'unanimité.

OBJET : 2020-115 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales n° L 2122-22- alinéa 4
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 29/07/2015 relative aux marchés publics
Vu le décret n° 2013-1259 du 27/12/2013 modifiant certains seuils de passation des marchés publics
Vu le décret n° 2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-052 du 04/07/2020, attribuant au Maire une

délégation lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le devis de l'AML45 en date du 30/07/2020 et relatif à la formation d'un conseiller municipal intitulée "les bases de l'urbanisme" le 24/11/2020, pour un montant de 273 € TTC (repas compris),

DÉCISION N°202019 d'accepter le devis de l'AML45 en date du 30/07/2020 et relatif à la formation d'un conseiller municipal intitulée "les bases de l'urbanisme" le 24/11/2020, pour un montant de 273 € TTC (repas compris).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales n° L 2122-22- alinéa 4

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 29/07/2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2013-1259 du 27/12/2013 modifiant certains seuils de passation des marchés publics

Vu le décret n° 2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-052 du 04/07/2020, attribuant au Maire une délégation lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les devis de l'AML45 en date des 27 et 30/11/2020, relatifs à la formation de deux conseillers municipaux, intitulée "Le pacte de gouvernance entre communes et intercommunalités" le 02/12/2020, pour un montant total de 250 € TTC,

DÉCISION N°202020 d'accepter les devis de l'AML45 en date des 27 et 30/11/2020, relatifs à la formation de deux conseillers municipaux, intitulée "Le pacte de gouvernance entre communes et intercommunalités" le 02/12/2020, pour un montant total de 250 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales n° L 2122-22- alinéa 4

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 29/07/2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2013-1259 du 27/12/2013 modifiant certains seuils de passation des marchés publics

Vu le décret n° 2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-052 du 04/07/2020, attribuant au Maire une délégation lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'arrêt, au 1er janvier 2021, de la mutualisation pour la confection, la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire de Vimory,

Vu la possibilité pour la commune de Villemendeur de racheter les 5 conteneurs isothermes acquis par Vimory pour les besoins de cette mutualisation,

Vu la proposition de 2 000 € faite par Vimory pour la totalité de ces équipements,

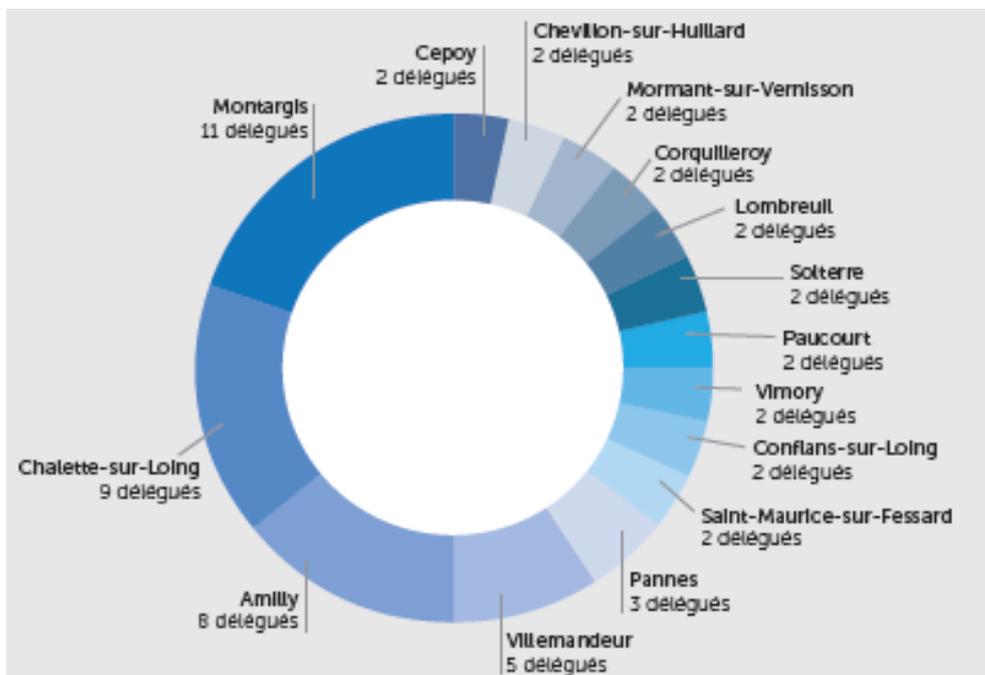
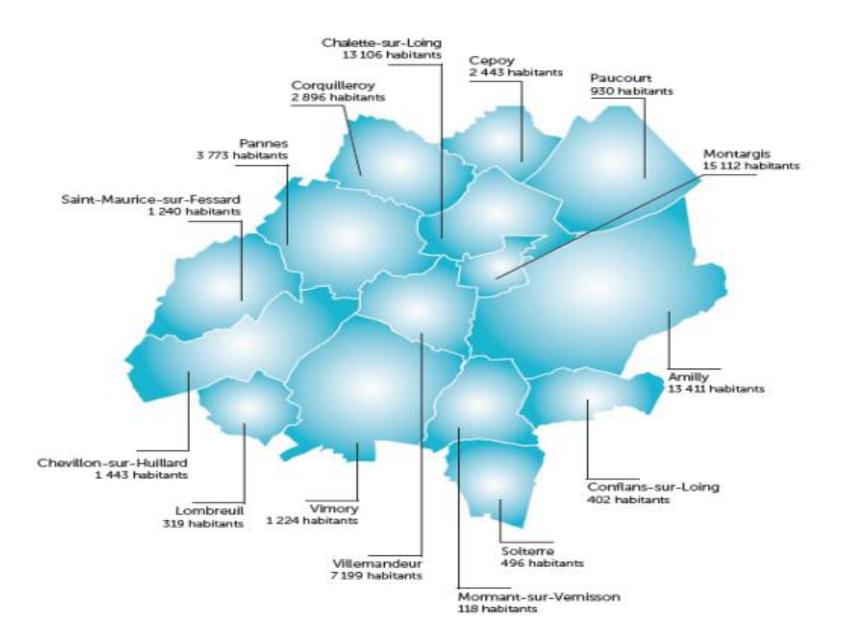
DÉCISION N°202021 d'accepter la proposition de la commune de Vimory, d'un montant total de 2000€, pour le rachat des 5 conteneurs isothermes précités.

M. PRIOU demande quelle en sera l'utilité ?

Mme SERRANO indique que les conteneurs isothermes seront utiles pour le transport de repas entre les écoles du Buisson et des Catalpas.

OBJET : 2020-116 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING (AME) - EXERCICE 2019

L'agglomération Montargoise et rives du Loing (AME) est composée de 15 communes :



Conformément à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la communauté d'agglomération a adapté ses statuts **et exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les sept compétences suivantes :**

- développement économique,
- aménagement de l'espace communautaire,
- équilibre social de l'habitat,
- politique de la ville,

- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets

La Communauté d'Agglomération **exerce en outre au lieu et place des communes les compétences optionnelles suivantes** :

- voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- assainissement des eaux usées,
- eau potable
- construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Elle exerce aussi de nombreuses compétences facultatives dans des domaines divers :

- Protection de l'environnement et développement durable d'intérêt communautaire,
- Rivières et canaux,
- Institut Médico-Educatif (IME), en matière d'investissement
- Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire,
- Office des retraités et personnes âgées de l'Agglomération Montargoise (ORPADAM),
- Action en faveur de la lutte contre l'illettrisme,
- Comité des Œuvres Sociales (COS)
- Exercice du droit de préemption urbain (DPU),
- Participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Soutien aux actions de formation,
- Construction, aménagement et gestion de bâtiments pour l'accueil de services publics d'intérêt communautaire,
- Centre médico-scolaire et centre médico-sportif,
- Gestion du cimetière, des columbaria et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenant, situés 400, rue de Pisseux à Amilly,
- Fourrière animale,
- Gestion des eaux pluviales urbaines

L'AME gère également une police intercommunale sur 10 communes (Cepoy, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Vimory).

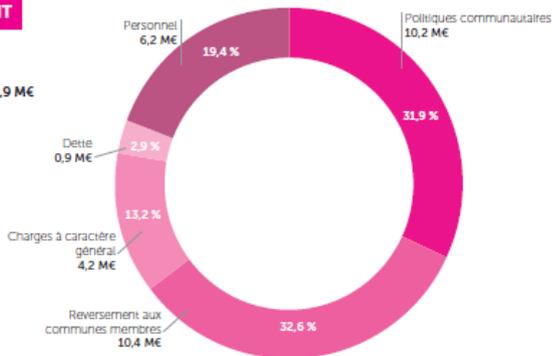
En 2019, le conseil communautaire s'est réuni 7 fois (9 en 2018) et a permis d'adopter 370 délibérations. Au 31/05/2019, 123 agents travaillent dans les services de l'AME.

Le budget de fonctionnement de l'agglomération est de près de 40 M€ en fonctionnement et de 33 M€ en investissement.

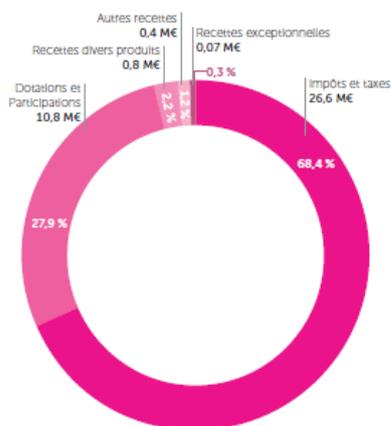
BUDGET GÉNÉRAL : DÉPENSES 65,95 M€ / RECETTES : 68,04 M€

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement : 31,9 M€



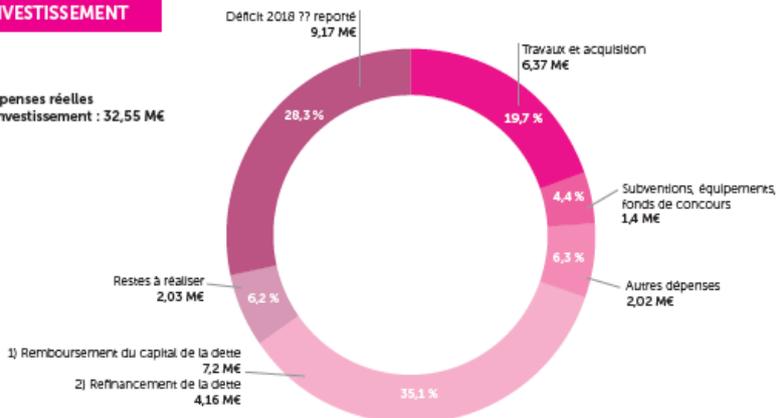
Recettes réelles de fonctionnement : 38,9 M€



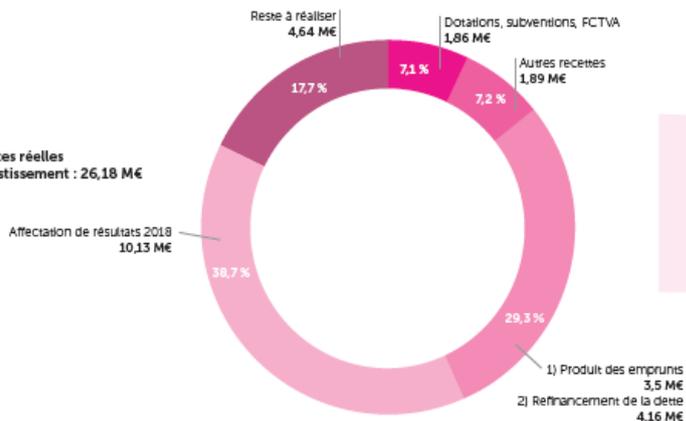
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 : 8,431361 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement : 32,55 M€

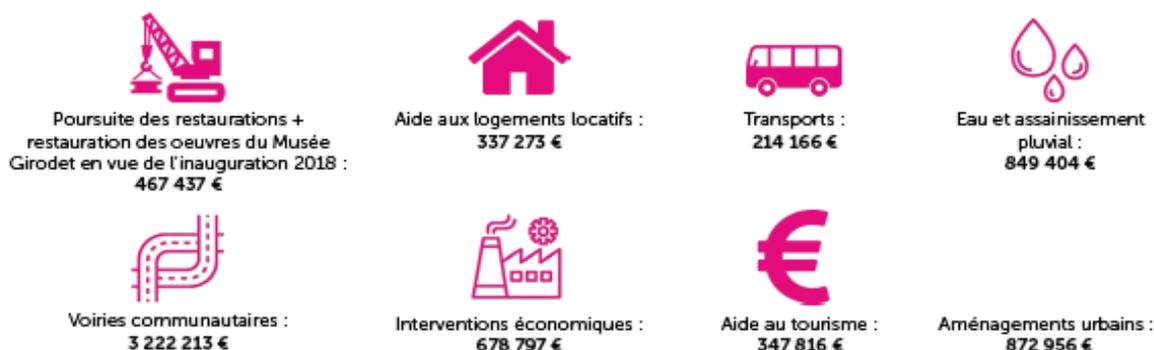


Recettes réelles d'investissement : 26,18 M€

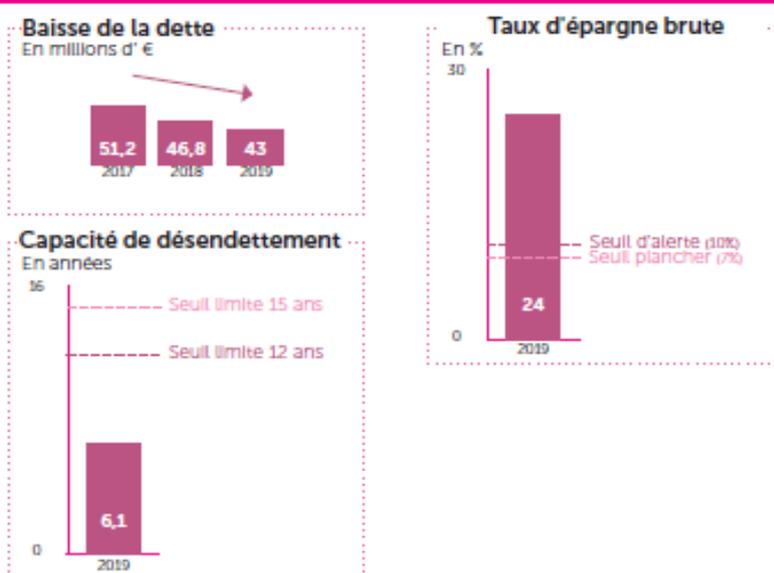


2019 DÉFICIT DE 8,977203 M€

INVESTISSEMENTS PRORITAIRES EN 2019



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 RÉVÈLE UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE POUR L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE :



Les grands projets de 2019 de l'AME :

- Trois cabinets d'architectes ont été désigné pour travailler sur le devenir de la Caserne Gudin, acquise le 19 avril 2019 auprès de l'état pour 750 K€.
- Lancement des travaux pour la requalification du port Saint Roch, et présentation publique des premières esquisses d'aménagement, avec une exposition au public réalisé fin 2019
- Elaboration du PLUiHD (Plan local urbanisme et de l'habitat durable)
- **La contractualisation du contrat régional de solidarité territorial (CRST) avec 52 projets fléchés sur l'agglomération pour 17M€.**
- La poursuite des travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public

Développement économique et de l'emploi :

L'AME travaille au développement des entreprises sur les zones d'activités économiques ou commerciales. Elle soutient et accompagne également des projets au travers d'une pépinière d'entreprise.

En 2019 :

- ZAE La grande prairie à Châlette sur Loing – permis d'aménager et pré-commercialisation
- ZAE Saint Gobain à Châlette sur Loing – Appel à manifestation d'intérêt infructueux
- Friche ex-CIT ALCATEL à Amilly – Réunions projet et contact propriétaire
- Déploiement de la fibre optique
- Pépinière tremplin occupée à 67%
- Déploiement de l'application FID-POCKET – dans le cadre du Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le commerce (FISAC)
- La poursuite de la coopération économique des 4 intercommunalité du territoire

Culture et Patrimoine

L'AME a bénéficié en 2019 de l'effet d'entraînement touristique de la réouverture du musée Girodet fin 2018.

- Forte fréquentation du **musée Girodet** et 2 grandes expositions
 - o Têtes d'études, chefs d'œuvres de Dunkerque à Montargis
 - o Girodet face à Géricault, la bataille romantique du salon de 1819
 - o 17 420 visiteurs – 71 visites de groupes scolaires – 70 groupes adultes
- AGORAME – réseau des médiathèques gratuite depuis 2018
 - o 3 412 adhésions - +40% d'inscrits
 - o 386 195 prêt d'ouvrages
- Saison culturelle
 - o 19 101 spectateurs
 - o 98 représentations (dont 48 en journée)
- La maison de la forêt
 - o 6950 visiteurs
 - o Exposition : « loup, y es-tu ? »
- Soutien associatif

Politique sportive

En complément des accompagnements associatif et du soutien à l'accueil de compétition Nationale (Paris-Nice, ...) La maison Sport Santé permet des consultations gratuites pour les licenciés des clubs de l'agglomération (538 consultations en 2019).

6 associations porteuses d'un projet sportif reconnu d'intérêt communautaires ont bénéficié d'un soutien financier pour 56 K€.

Politique de solidarité

- 1521 trajets Moov'amelys
- 50 projets politique de la ville soutenu 119 K€ + 259 K€ alloué par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- Vitalité de l'espace Multi-service, PIMMS du plateau labellisé France-Services en décembre 2019
- Attribution de subvention aux associations sociales et solidaires pour 186 K€
- La poursuite de l'engagement en faveur de la prévention et de la citoyenneté avec les 31 agents du service opérationnel de prévention et de citoyenneté
- Été de proximité : 5 387 participants
- 716 interventions de la police intercommunale

Alimentation en eau potable et assainissement

Ce service est assuré par délégation de service public

- 2.34€ TTC/m₃ au 1er janvier 2019
- 173 branchements plomb remplacé
- Poursuite des renouvellements et extensions de réseaux
- 207 dossiers de demandes de raccordements

Développement durable et environnement

- En 2019, l'AME a obtenu le label CAP'CITERGIE pour son plan d'actions 2020-2022
- Convention de partenariat avec le Lycée du Chesnoy autour d'une opération de collecte des déchets

Transport et mobilité

La délégation de service public mobilités a été renouvelée pour 6 ans en décembre 2018.

- 2019 est marquée par la gratuité des transports scolaires (TAM-TAM)
- 100 vélos à assistances électriques achetés en 2019 et mis à la location
- Mise en place d'un système de billettique sans contact
- 3 comités de suivi de la DSP associant des usagers ont été tenus en 2019

Mme ADOBET indique que les éléments présentés dans les différents rapports sont une synthèse du rapport d'activités de l'Agglomération Montargoise de 2019, et qu'il y a un décalage car nous sommes à la veille de 2021. Si certains conseillers ont des observations ou des interrogations, soit elles seront traitées lors de ce Conseil, soit elles seront transmises à l'AME.

Mme ADOBET souligne la partie Politique sportive, la maison Sport Santé permet des visites médicales pour les licenciés des clubs, et permet de délivrer des certificats médicaux gratuitement. Cette information est un peu méconnue.

M. PRIGENT précise que ces certificats médicaux doivent être demandés chaque année en fonction de la discipline.

Mme ADRIEN-CAMUS complète en indiquant que la maison Sport Santé gère aussi bien les catégories amateurs que professionnelles, et les enfants comme les adultes.

Mme SERRANO précise que Villemandeur ne fait pas partie des 10 communes dont l'AME gère la police intercommunale, comme Amilly et Châlette-sur-Loing.

Mme ADRIEN-CAMUS, concernant le point Transport et mobilité, il serait souhaitable que l'AME mette davantage de lignes de bus, et augmente la fréquence des bus. Avec la crise économique que traverse le pays, cela permettrait aux usagers d'utiliser davantage les transports en commun.

M. MAHE constate qu'il y a un manque de places pour les personnes porteuses de handicap.

Mme ADOBET indique que des navettes spéciales sont dédiées aux personnes qui en font la demande.

M. MAHE précise que même au niveau de l'accessibilité des trottoirs, il y a encore du retard.

Mme ADOBET reprend que c'est une politique d'Etat avec des échéances sur les mises aux normes des accessibilités souvent reportés.

M. PRIGENT indique qu'avec la pandémie, de nombreux cours scolaires ont été annulés. Il est dommage que le réseau de transport KEOLYS ait manqué de souplesse pour s'adapter aux horaires et n'ait pas permis la gratuité d'un aller-retour à d'autres horaires.

M. MASSONNEAU précise qu'effectivement des élèves se retrouvent à payer de nouveau un titre de transport par manque d'adaptation des horaires du réseau de transport.

M. PRIGENT souligne par ailleurs, l'incohérence des positions de l'AME et des décisions communales, comme pour la caserne GUDIN.

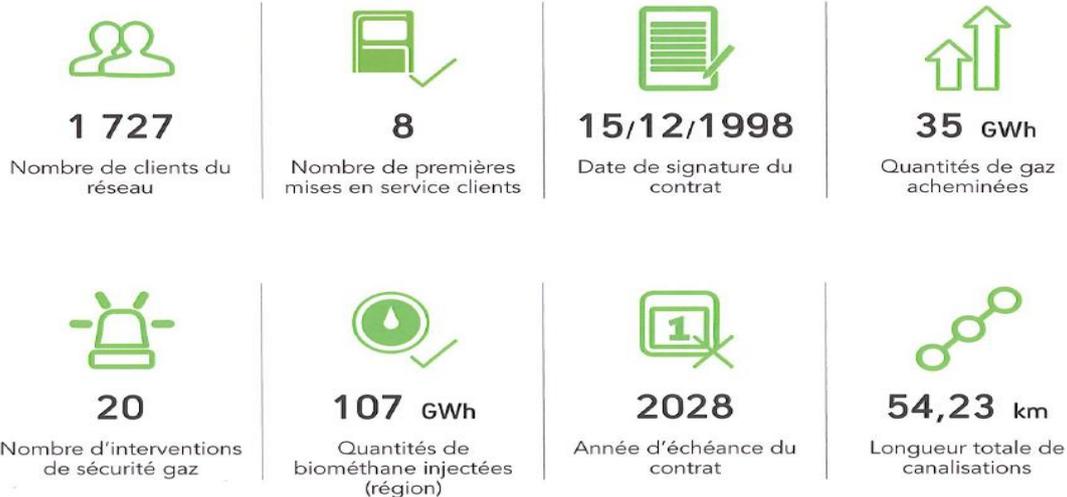
Après exposé du rapport d'activité de l'AME, le Conseil Municipal prend acte du dit-rapport.

OBJET : 2020-117 PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL POUR L'ANNÉE 2019

En application de l'article 32 du cahier des charges de concession, Gaz de France (GRDF) est tenu de présenter le compte rendu de l'activité de concession de distribution publique de gaz naturel.

La distribution publique de gaz naturel a été confiée à GRDF par un contrat de concession le 15 décembre 1998, pour une durée de 30 ans.

L'activité de GRDF sur la commune de Villemandeur, en 2019, c'est :



- 1727 clients en 2019, 1 723 clients en 2018, 1 674 clients en 2017
- 54,23 Km de canalisations en 2019, 54,18 km de réseau en 2018, 53,94 km de réseau en 2017
- 35 GWh acheminés en 2019, 35 GWh acheminés en 2018, 36 GWh acheminés en 2017

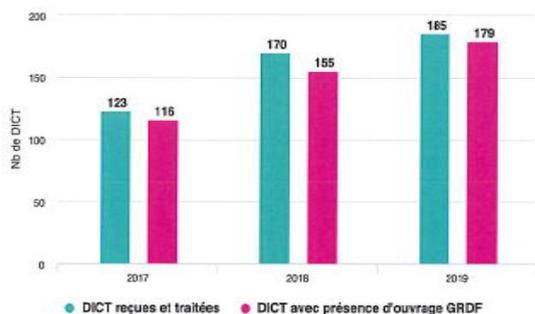
Principales demandes de prestations réalisées

	2017	2018	2019
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	185	249	200
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	88	98	109
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	18	9	7
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	122	35	111
1ère mise en service	9	22	8

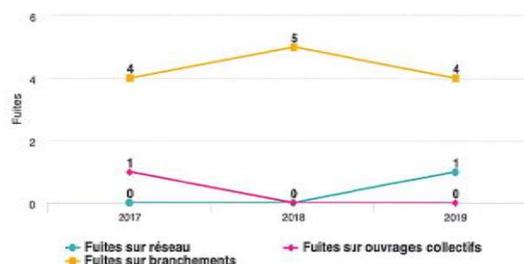
Dommmages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Évolution des DICT



Évolution des fuites



Mme SERRANO indique que GRDF reverse à la commune une indemnité en fonction du nombre de particuliers qui sont équipés du gaz naturel.

Mme ADRIEN-CAMUS demande si cette concession de distribution publique de gaz naturel peut être remise en cause si des décisions de l'Etat survenaient.

Mme ADOBET répond qu'il est très peu probable que la concession soit cassée à l'initiative de décision étatique. La concession sera à renouveler en 2026.

M. COULON demande si la commune est propriétaire des tuyaux.

M. ADOBET répond que pour savoir quoi appartient à qui et quelle valeur, il existe un inventaire effectué au départ. Lors de la préparation de renouvellement des concessions, une mise à jour est nécessaire. Des experts feront des audits de patrimoine de concessions si besoin.

M. MASSONNEAU demande si la commune a des bâtiments chauffés au gaz.

Mme SERRANO répond que la mairie et l'école du Buisson ont ce système de chauffage.

Après exposé de la synthèse du rapport de concession, le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz naturel pour l'année 2019.

OBJET : 2020-118 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - EXERCICE 2019

L'AME a ouvert, conformément aux dispositions du schéma départemental des gens du voyage, deux aires d'accueil à Villemandeur fin décembre 2007 et à Amilly en septembre 2008.

L'AME a confié une première fois la gestion de ces aires d'accueil à un concessionnaire la société VAGO en décembre 2007 pour une durée de 5 ans.

Une nouvelle délégation de service public (DSP) est en cours pour une durée de 8 ans de 2013 à 2020.

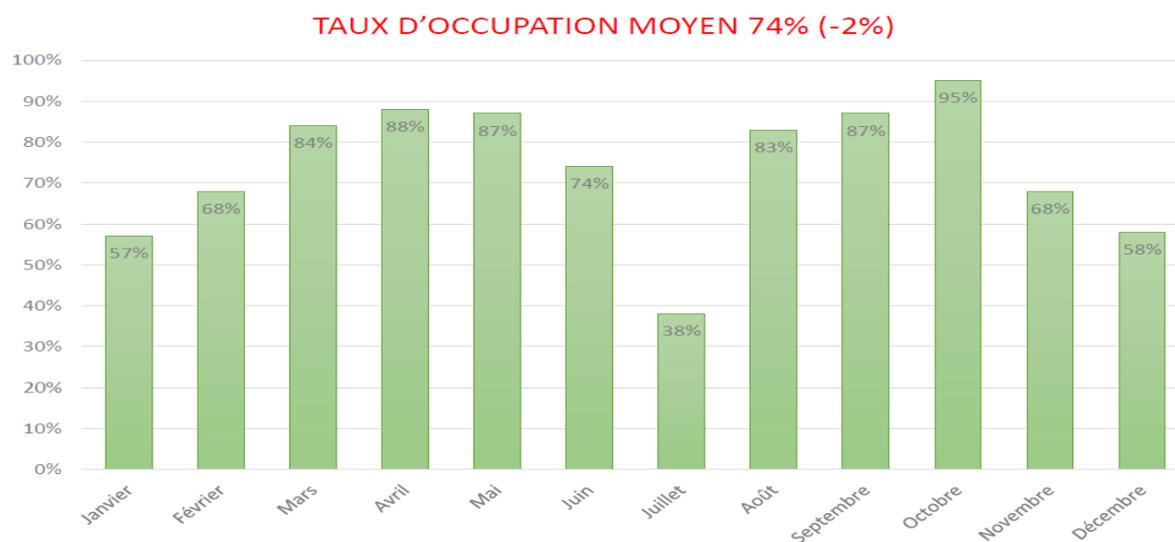
Chaque aire d'accueil est composée de 15 emplacements, 8 blocs sanitaires doubles et un sanitaire accessible à la mobilité réduite. Un portail d'accès contrôlé est installé sur chacune des aires. La durée du séjour est limitée à 3 mois renouvelable une fois par an avec une interruption d'au moins 1 mois. Les enfants sont scolarisés dans les écoles de secteur correspondantes.

Le fonctionnement et l'organisation :

Les tarifs des emplacements - avec prépaiement - sont les suivants et non pas évolués entre 2018 et 2019 :

- Dépôt de garantie : 150 € par emplacement
- Stationnement : 2,00 € par jour et pour 2 caravanes
- Electricité : 0,20 € le KW/H
- Eau : 4,60 € le m³

Pour assurer sa mission sur les deux aires, la société VAGO emploie 5 personnes : 2 agents gestionnaires et entretien, un agent technique et gestionnaire, un coordinateur technique et administratif et un directeur d'agence.



Taux d'occupation annuel moyen sur 12 mois					
	2015	2016	2017	2018	2019
Terrain de Villemandeur	77,6%	74,9%	76%	76%	74%

Age des personnes accueillies

Age des personnes hébergées	
0 – 17 ans	22
18 – 24 ans	23
25 – 39 ans	38
40 – 65 ans	47
Plus de 65 ans	16
Total	146

La durée des séjours

Durée des séjours	
Moins de 15 JOURS	27
De 15 jours à 6 mois	69
De 6 à 12 mois	9
Total	105

La durée moyenne des séjours est de 1,1 mois

Mme ADOBET précise qu'à Villemandeur, l'école de secteur pour scolariser les enfants est l'école du Buisson. Même si la durée du séjour est limitée à 3 mois, il y a eu en 2020 de nombreuses dérogations dû au confinement. Ces chiffres apparaitront dans les rapports de 2020.

Mme SERRANO indique que nous avons un taux d'occupation des gens du voyage de 75 % et, 51 % pour Amilly.

Mme DOUCET a observé que la Société VAGO, dans son rapport de 2019, a fait une erreur, peut-être dû à la situation particulière de cette année 2020. Les reports des comptes 2018 en 2019 ne sont pas les mêmes chiffres que le compte de résultat de 2018, présenté en 2014. En revanche, la synthèse du rapport de la Société VAGO présentée au Conseil Communautaire le mardi 15 décembre 2020 a été acté sans commentaire particulier. Et, sauf erreur de sa part (mais elle ne croit pas), et à charge de vérifier ses dires, la synthèse représente la situation à la fin de l'année 2018 **et non 2019?** Sauf pour les statistiques de fréquentations ainsi que la charge du personnel qui sont pour les deux postes bien de l'Année 2019.

Mme ADOBET indique que cette information a déjà été relayée aux services de l'Agglomération Montargoise. Effectivement le bilan financier n'est pas joint au rapport d'activité de VAGO et le rapport de l'Agglomération Montargoise ne présente que les données financières 2018.

Après présentation succincte du rapport de délégation des aires des gens du voyage, le Conseil Municipal prends acte du-dit rapport.

OBJET : 2020-119 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2019

L'AME a délégué l'exercice de la compétence eau potable à SUEZ via un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans et 5 mois entré en vigueur le 1er août 2017 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027. Le périmètre géographique de ce contrat représente les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur.

Le contrat de délégation de service public liant l'AME à SUEZ porte sur la **production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable** pour les communes d'Amilly, Châlette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur. La population ainsi desservie représente 52 683 habitants.

La production est assurée sur 2 champs captant que sont la Chise (forages 1, 2 et 3) à Amilly et **l'Aulnoy** (forages 1, 2 et 3) sur la commune de Pannes.

Les chiffres clés (p.9) :

- 424km de réseau de distribution d'eau potable en 2019 comme en 2018
- 85,4 % en 2019 contre 86,9% en 2018 de rendement du réseau de distribution
- 100% de conformité sur les analyses bactériologiques comme en 2018
- 98,5 de conformité sur les analyses physico-chimiques en 2019 contre 96% en 2018
- 3 457 Mm³ en 2019 contre 3.245 Km³ d'eau produit dans l'année
- 21 387 clients desservis en 2019 contre 21.215 clients en 2018

. Le rendement du réseau

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Rendement de réseau (%)	78	81,8	86,75	85,47	86,86	85,4	- 1,7 %

. Le nombre de client se répartit ainsi par commune :

	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Amilly	6 124	6 234	6 288	+ 0,9 %
Chalette sur Loing	4 756	4 816	4 898	+ 1,7%
La Selle-en-Hermoy *		1	1	+ 0.0%
Montargis	4 713	4 778	4 764	- 0,3 %
Pannes	1 747	1 778	1 790	+ 0,7 %
Villemandeur	3 518	3 608	3 646	+ 1,1 %
<i>Total</i>	<i>20 858</i>	<i>21 215</i>	<i>21 387</i>	<i>+ 0,8 %</i>

(*)Une habitation de la Commune de la Selle-en-Hermoy est raccordée au réseau d'eau potable de l'Agglomération.

. Situation du plan d'investissements contractuels :

Au cours de l'exercice 2019, le délégataire a investi 844 898,18 € dans le cadre de son contrat :

- 180 820,85 € équipements, compteurs, branchements
- 188 926,82 € renouvellement des branchements en plomb
- 451 559,38 € renouvellement de canalisation
- 23 592,13 € fond de travaux thématique

Les indicateurs obligatoires de suivi qualité :

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	52 683	52 683	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	21 215	21 387	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	424	424	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,3547	2,39358	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	96	98,5	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	86,86	85,4	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120	Valeur de 0 à 120	B
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,22	0,322	%	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	60	60	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,91	3,38	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,76	3,26	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	21	25	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0003	0	Euros par m ³ facturés	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,49	3,6	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	2	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	88,68	88,41	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	8,34	4,02	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,39	3,2	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	201	183	Nombre	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	7	6,9	%	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	12,5	11,5	%	A

Les indicateurs de performance du contrat :

Indicateur	Intitulé	Période de mesure contractuelle	Fréquence de suivi en cours d'année	Précision sur l'indicateur	Année 2019
IP1	Taux de réponses au courrier dans un délai de - 7 jours	Annuelle	Annuelle	Nombre de courrier reçus depuis le début d'année*	2506
				Délai moyen de réponse	6
IP2	Réclamations (par thème de référence)	Annuelle	Trimestrielle	Nombre de réclamations reçues depuis le début de l'année	1201
IP3	Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existant	Annuelle	Annuelle	Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existant sous 24h	84.47%
IP4	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	Annuelle	Trimestrielle	Nombre de branchement neuf réalisé (cumulé)	55
			Trimestrielle	Délai moyen de réalisation	37.6
IP5	Existence d'engagements envers le client	Annuelle	Annuelle		Oui
IP6	Taux d'impayés 6 mois après facturation	Annuelle	Annuelle		3.2
IP7	Taux de conformité microbiologique de la qualité de l'eau	Annuelle	Mensuelle	Nombre d'analyses bactériologiques (Cumulé)	123
			Mensuelle	Nombre d'analyses bactériologiques Non conformes (Cumulé)	0
IP8	Taux de conformité physico-chimique de la qualité de l'eau	Annuelle	Mensuelle	Nombre d'analyses Physico-chimiques (Cumulé)	211
			Mensuelle	Nombre d'analyses Physico-chimiques Non conformes (Cumulé)	3
IP9	Nombre d'analyse d'auto-surveillance réalisées	Annuelle	Annuelle	Nombre d'analyse d'auto-surveillance réalisées	326
IP 10	Nombre de réparations de conduites principales pour fuite ou rupture	Annuelle	Trimestrielle	Nombre de réparation réalisées (cumulé)	61
IP11	Rendement du réseau de distribution	Annuelle	Annuelle		85.4
IP12	Indice linéaire de perte	Annuelle	Annuelle		3.26
IP13	Taux d'interruptions de service non programmées	Annuelle	Annuelle		3.6
IP14	Recherche préventive de fuites	Annuelle	Trimestrielle	Linéaire investigué depuis le début de l'année	130.82
IP15	Nombre de branchements renouvelés	Annuelle	Trimestrielle	Nombre de branchements renouvelés hors campagne plomb	61
IP16	Nombre de compteurs renouvelés	Annuelle	Annuelle	Nombre de compteurs renouvelés hors programme télé relève	
IP17	Durée des périodes de restriction de consommation	Annuelle	Annuelle		149j**
IP18	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Annuelle	Annuelle		120

Le compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) en 2019 se présente comme suit (p.76) :

Compte annuel de résultat de 2019

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2018	2019	Ecart en %
PRODUITS	6 390 939	6 344 377	-0,7%
Exploitation du service	4 130 987	4 217 037	
Collectivités et autres organismes publics	2 014 795	1 851 520	
Travaux attribués à titre exclusif	114 977	122 554	
Produits accessoires	130 180	153 266	
CHARGES	6 031 286	5 911 935	-2,0%
Personnel	1 338 944	1 235 663	
Energie électrique	87 982	110 358	
Produits de traitement	34 317	36 064	
Analyses	21 793	13 555	
Sous-traitance, matières et fournitures	322 915	337 154	
Impôts locaux et taxes	107 688	108 857	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	727 717	790 028	
• télécommunication, postes et télégestion	59 549	85 289	
• engins et véhicules	172 045	136 286	
• informatique	251 905	278 222	
• assurance	22 352	25 496	
• locaux	103 869	131 982	
Contribution des services centraux et recherche	165 400	148 264	
Collectivités et autres organismes publics	2 014 795	1 851 520	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	832 842	853 230	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	171 368	221 129	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	65 884	74 595	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	139 497	131 336	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	144	182	
Résultat avant impôt	359 653	432 442	20,2%
Apurement des déficits antérieurs	359 653	432 442	
RESULTAT	0	0	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

En 2019, l'AME a avancé sur les démarches suivantes :

- Continuer à mettre en œuvre les prescriptions définies dans le cadre des deux arrêtés de DUP pour les champs captant de la Chise et de l'Aulnoy,
- Commencer les travaux de construction de l'usine de traitement de la Chise,
- Découverte d'une pollution aux hydrocarbures sur site sur le chantier de construction de l'usine de traitement des eaux issus du champ captant de la Chise,
- Participation aux actions agricoles et non agricoles à l'échelle des bassins d'alimentation de captage de la Chise et de l'Aulnoy,
- Renouvellement de 4,4 km de réseau de distribution (2,615 km réalisés par le délégataire dans le cadre de la DSP et 1,791 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'AME).
- Réhabilitation de 180 branchements plomb,
- Lancement des études de l'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable avec le syndicat de Puy-La-Laude
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau des Goths à Amilly,

Les orientations pour 2020 :

- Gestion de la pollution aux hydrocarbures sur le site de construction de l'usine de potabilisation de la Chise et conséquences sur le chantier
- Mise en service du forage Chise 2 comme forage de « secours » pour assurer les besoins en eau potable de la population, en remplacement du forage Chise 1
- Mettre en oeuvre le programme de renouvellement de réseau d'eau potable 2020
- Continuer les opérations de réhabilitation de branchements plomb,
- Engager la mise en place les servitudes nécessaires à l'exploitation des réseaux enterrés,

M. DUPORT relève les 189 branchements plomb en 2019, mais les orientations en 2020 sont de continuer les opérations. Combien y aurait-il de branchements de prévu ?

Mme SERRANO répond que l'AME a un marché avec SUEZ. Nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage, ni maîtres d'œuvre.

Mme ADOBET rajoute que par exemple, lors de la réfection du bitume, nous pouvons saisir l'occasion pour refaire les canalisations d'eau. Si nous devons refaire ou créer une voirie, même si c'est du ressort de l'AME, on restitue les travaux à l'AME.

Mme SERRANO indique que les collectivités transmettent aux commissions de Travaux de l'AME, leurs souhaits de réfection des voiries pour coordonner les interventions.

Après présentation succincte du rapport, le Conseil Municipal prend acte du dit-rapport.

OBJET : 2020-120 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE AU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) a délégué l'exercice de la compétence assainissement collectif et non collectif à SUEZ Eau France via un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans et 5 mois entré en vigueur le 1er août 2017 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027.

Ce contrat de délégation de service public porte sur les services d'assainissement collectif et non collectif des 15 communes membre de l'AME.

Les chiffres clefs (p14) :

- 395,2 Km de réseau
- 8 stations de traitement des eaux usées
- 660,2 mm de pluie
- 3 365 Km³ d'eau traitée
- 23 764 clients
- 2,0916 € TTC/m³

• ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs de suivi qualité :

Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	23	23,3	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	0,016	-	%	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	80	90	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	7,9085	4,4605	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,69	2,95	%	A

Les volumes :

- Volumes en entrée de STEP

En m ³	2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1
L'Union	374 974	284 574	196 376	426 411	371 754	-12,8 %
Les Prés Blonds	2 871 185	3 355 454	2 789 943	2 935 176	2 664 966	- 9,2 %
Vimory bourg	43 764	66 070	48 089	81 274	47 360	- 41,7 %
Vimory Grandes Veuves	2 118	4 883	1 525	2 645	1 856	- 29,8 %
Chevillon bourg	14 578	12 341	6 080	8 742	7 914	- 9,5 %
Chevillon Migneret	NC	6 726	2 486	4 104	3 579	- 12,8 %
Solterre lagunage	40 113	43 829	18 558	30 692	17 724	- 42,3 %
Saint Maurice	55 755	104 915	36 130	95 990	41 004	- 41,7 %
	3 402 487	3 878 792	3 099 187	3 585 034	3 156 157	- 12,0 %

- Le volumes reçus en entrée des stations d'épuration sont fonction de la pluviométrie et de la qualité des systèmes de collecte qui leurs sont associés. En 2019, ces volumes sont tous à la baisse malgré une hausse de la pluviométrie. La qualité des réseaux a donc un impact sur les volumes reçus sur chaque unité de traitement. En 2019, les eaux parasites issues d'infiltrations dans les systèmes de collecte respectifs étaient alors en quantité moindre par rapport à celle de 2018.
- Station d'épuration de Saint Maurice sur Fessard : en absence de débitmètre, le volume reçu sur cette station est obtenu à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage. En 2019, la baisse significative du volume entrant sur cette steu est justifiée par des précipitations plus régulières et acceptables par cette unité de traitement ainsi que par un impact moindre des infiltrations d'eaux parasites dans le système de collecte comme celle observée au mois de décembre 2019. En effet, les niveaux hauts de la rivière aux abords de la station d'épuration de Saint Maurice sur Fessard sont source d'eau claire diluant les effluents et sollicitant le relevage parfois sans interruption.
- Station d'épuration de l'Union : Les volumes annuels reçus en entrée de la station d'épuration d'Amilly en 2018 et en 2019 sont plus importants que ceux enregistrés en 2016 et en 2017 car des travaux de réhabilitation du génie civil ont nécessité le by-pass de cette unité de traitement. Ainsi, entre septembre 2016 et mai 2017, les effluents devant initialement être traités par cette station ont été alors dévoyés vers la station d'épuration de Châlette-sur-Loing, via le poste de relevage de la « Mère Dieu ».

Répartition par communes du curage préventif réseau				
Commune	Intervention	2018	2019	N/N-1 (%)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	-	-	0,0%
CONFLANS-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	546,82	-	- 100,0%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 512,56	1 315,53	- 47,6%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	245,01	-	- 100,0%
MONTARGIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	5 195,45	6 664,42	28,3%
MORMANT-SUR-VERNISSON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	82,24	-	- 100,0%
PANNES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 564,18	3 199,44	24,8%
PAUCOURT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 451,61	327,43	- 77,4%
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	238,77	1 425,82	497,2%
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	823,74	171,17	- 79,2%
SOLTERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	687,37	367,78	- 46,5%
VILLEMANDEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	5 909,69	5 869,42	- 0,7%
VIMORY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 630,63	1 023,04	- 37,3%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	41 247,71	43 102,29	4,5%
Total	Taux de curage préventif (%)	10,6%	11,0%	4,0%

Répartition par communes du curage préventif réseau				
Commune	Intervention	2018	2019	N/N-1 (%)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	-	-	0,0%
CONFLANS-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	546,82	-	- 100,0%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 512,56	1 315,53	- 47,6%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	245,01	-	- 100,0%
MONTARGIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	5 195,45	6 664,42	28,3%
MORMANT-SUR-VERNISSON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	82,24	-	- 100,0%
PANNES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 564,18	3 199,44	24,8%
PAUCOURT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 451,61	327,43	- 77,4%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	238,77	1 425,82	497,2%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	823,74	171,17	- 79,2%
SOLTERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	687,37	367,78	- 46,5%
VILLEMANDEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	5 909,69	5 869,42	- 0,7%
VIMORY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 630,63	1 023,04	- 37,3%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	41 247,71	43 102,29	4,5%
Total	Taux de curage préventif (%)	10,6%	11,0%	4,0%

• ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, le SPANC :

La commune de Villemandeur compte 101 installations :

- Villemandeur :

	2019
Nombre total d'installations	101
Nombre d'installation déjà enquêtées	83
Nombre d'installations visitées en 2019	4
Nombre de visites à faire	20

3 | Qualité du service

Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	0
Nombres d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	25
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	11
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	0
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	0
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	2
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (sur les installations contrôlées en 2019)	38%
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité <i>Donnée depuis 2017 inclus</i>	141
Autres installations contrôlées non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement). <i>Donnée depuis 2017 inclus</i>	112
Nombres d'installations contrôlées non-conformes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôlé	70
Montant des recettes provenant des contrôles pour l'année 2019	14 634€
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers année 2019	SO
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année 2019	Donnée non disponible à ce jour

• **MISSION – ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – CAMPAGNE 2018 - 2021**

Suivi technique et administratif de 5 campagnes de vidange,

Prestataire : EAL

Nombre de conventions : 90

Nombre de vidanges réalisées : 90

Depuis le démarrage de la compétence Entretien vidange des ouvrages d'assainissement non collectif en 2013, 437 usagers ont retiré une convention de vidange.

La répartition s'effectue comme suit :

- Chevillon sur Huillard : 44 %
- Saint Maurice sur Fessard : 17 %
- Lombreuil : 10 %
- Villemandeur : 8 %
- Solterre : 6%

Les 15% restant se répartissent sur Amilly, conflans, Corquilleroy, Pannes, Vimory.

Il y a un très net déséquilibre entre les communes « historiques » de l'AME et les communes intégrées en 2013.

Deux facteurs peuvent expliquer ce déséquilibre :

Les 3 communes qui concentrent les interventions de vidange sont celles qui ne disposent pas d'un réseau de collecte étendu ;

Le demande de prestation de vidange fait souvent suite au passage du technicien ANC.

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2019

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2019			
(en application du décret 2008-720 du 14 mars 2008)			
en Euros	2018	2019	Ecart en %
PRODUITS	6 368 577	6 387 761	0,3%
Exploitation du service	4 162 596	4 110 723	
Collectivités et autres organismes publics	2 200 366	2 262 528	
Travaux attribués à titre exclusif	705	600	
Produits accessoires	4 910	13 910	
CHARGES	5 889 226	6 139 995	4,3%
Personnel	1 306 869	1 340 881	
Energie électrique	299 932	306 943	
Produits de traitement	141 401	145 618	
Analyses	12 593	2 492	
Sous-traitance, matières et fournitures	620 151	704 864	
Impôts locaux et taxes	115 930	81 020	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	442 521	560 541	
• télécommunication, postes et télégestion	33 716	53 847	
• engins et véhicules	132 198	151 308	
• informatique	154 710	189 618	
• assurance	18 602	19 122	
• locaux	32 454	52 389	
Contribution des services centraux et recherche	157 541	136 133	
Collectivités et autres organismes publics	2 200 366	2 262 528	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	326 479	334 988	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	77 217	78 375	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	54 830	55 946	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	133 361	129 646	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	36	20	
Résultat avant Impôt	479 351	247 766	-48,3%
Apurement des déficits antérieurs	479 351	247 766	
RESULTAT	0	0	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2008

Après présentation succincte du rapport de délégation, le Conseil Municipal prend acte du dit-rapport.

OBJET : 2020-121 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS - EXERCICE 2019

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil de communauté a signé un nouveau contrat de délégation de service public (DSP), avec la société Kéolis Montargis et ce pour une durée de six ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. Ce contrat de Délégation de Service Public est un contrat à contribution forfaitaire financière (CFF). A ce titre, Keolis Montargis assume les risques d'exploitation et commerciaux liés aux recettes et aux charges de fonctionnement. Les investissements sont réalisés par l'AME.

Pour accompagner la vie du territoire et les évolutions des besoins en déplacements de ses habitants, Keolis Montargis gère, pour le compte de l'AME :

- l'information des voyageurs et la signalétique sur réseau (hors mobilier urbain aux points d'arrêt, dont la compétence relève des communes)
- la planification et la réalisation des services de transport
- les actions commerciales et de communication relatives à la valorisation du réseau urbain
- la maintenance des biens mis à disposition par l'AME (bâtiments et parc de matériel roulant)

Le rapport ci-dessous exposé concerne la 1ère année d'entrée en vigueur de ce contrat avec pour objectifs :

- Restructuration de l'offre de transport pour proposer un réseau de mobilité intégrant transport collectif et mobilités douces
- Maîtrise de la contribution financière forfaitaire.

2019 étant une année de transition de contrat 2 périodes doivent être distinguées :

- *Du 01/01/2019 au 05/07/2019 : maintien de l'offre de transport du contrat précédent*
- *Du 06/07/2019 au 31/12/2024 : mise en œuvre du nouveau réseau* : en juillet pour les lignes régulières et à la rentrée de septembre 2019 pour les lignes desservant les établissements scolaires secondaires.

Pour ce nouveau contrat 2 options ont été retenues :

Levée de l'option n°1.2 : gratuité de l'abonnement scolaire à voyages limités à 1 aller-retour par jour scolaire avec système billettique et open paiement

Levée de l'option n°2 : CORALYS : Itinéraire étendu à Gudin et Port Saint Roch

Faits marquants de 2019 :

- **Rentrée 2019 : Mise en place de la gratuité pour les collégiens et les lycéens aux jours et heures d'ouverture et de fermeture des établissements**
- **Octobre 2019 : Lancement de l'offre de la location longue durée des Vélos à Assistance électrique**
- **Novembre 2019 : lancement de la billettique et de l'open paiement (solution avec une carte bancaire).**

Les chiffres-clefs du réseau Amelys pour l'année 2019 sont les suivants :

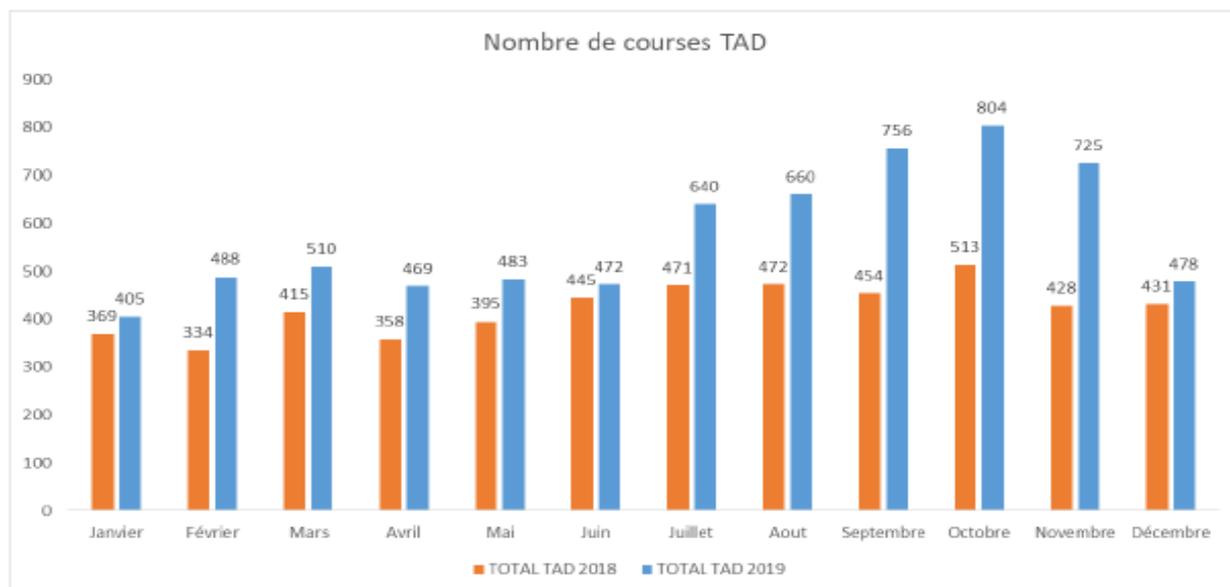
Principaux chiffres clés	2019
Population du ressort territorial	61353
Km annuels commerciaux	785 515
dt km commerciaux en propre	736 125
dt km commerciaux sous-traités	49 390
Km annuels commerciaux des lignes régulières (dont navette Coralys)	621 909
Km annuels commerciaux des lignes secondaires et à vocation scolaires	91954
Km commerciaux TAD et PMR	67318
Voyages annuels	2 556 787
Nombre de scolaires transportés	1470
Km commerciaux par habitant	12,80
Voyages par habitant	41,67
Voyages par km commercial	3,25
Nombre de véhicules au parc	35
Effectifs en ETP	57,7
Dt conducteurs	43,4
Charges d'exploitation	4 440 367,83 €
Recettes tarifaires	881 213,75 €
Total des produits hors contribution de l'autorité délégante	961 780,15 €
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante	3 691 288,24 €
Taux de couverture des charges par les recettes	20,7%
Coût au km commercial	5,92 €
Recette au km commercial	1,22 €
Contribution au km commercial	4,70 €
Recette tarifaire par voyage	0,38 €

Pour mémoire du précédent contrat :

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kilomètres parcourus	1 012 845	1 063 451	1 065 689	1 047 971	1 071 840	1 063 646
Nombre de voyages	2 166 689	2 173 013	2 200 113	2 205 605	2 402 126	2 625 456
Parc véhicules au 31/12	32	32	34	33	33	33
Effectif permanent au 31/12 (ETP)	50,3	52,9	53,2	56	57	54
Conso moyenne carburant (L/100km)	36,2	35,9	36,1	36,6	36,7	36,3
Charges d'exploitation	3 729 289 €	3 876 246 €	3 929 860 €	4 085 878 €	4 092 215 €	4 165 981 €
Recettes commerciales	864 099 €	964 504 €	955 300 €	921 896 €	1 016 012 €	984 800 €
Contribution Autorité Organisatrice	3 181 822 €	3 080 076 €	3 226 930 €	3 347 532 €	3 268 960 €	3 433 571 €
Produits d'exploitation	4 045 921 €	4 044 580 €	4 182 230 €	4 269 428 €	4 284 973 €	4 418 371 €
Résultat annuel de Keolis Montargis	316 633 €	161 762 €	252 370 €	183 550 €	192 758 €	252 391 €
Taux de couverture (rec.commerciales / charges)	19,8%	22,9%	21,5%	22,6%	24,8%	23,6%

Transport à la demande et personnes à mobilité réduite (TAD et PMR) :

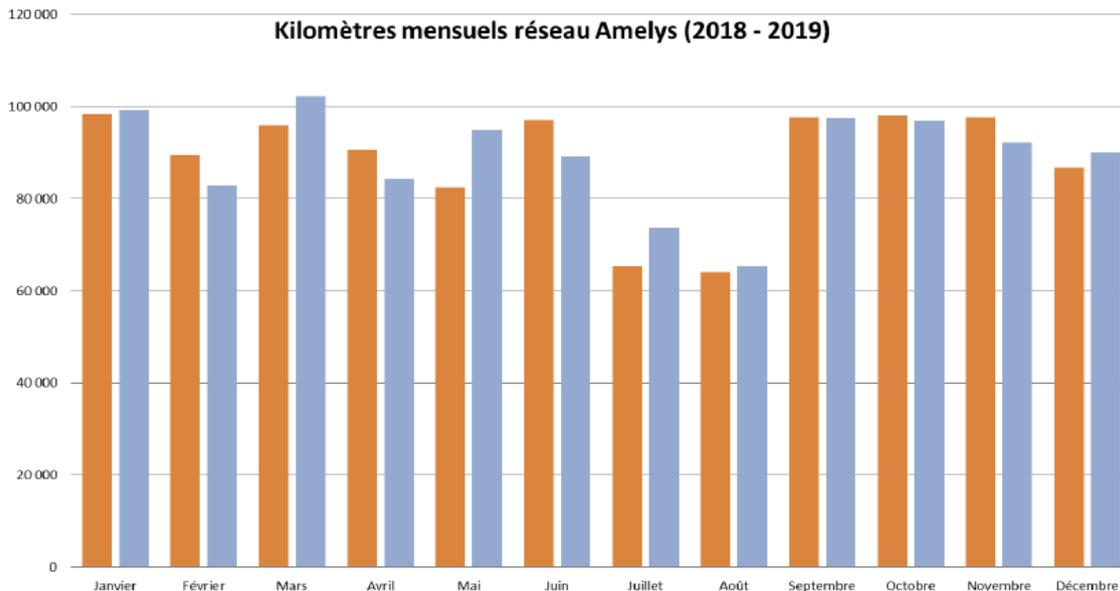
Cette activité reste importante. En 2019 en regroupe les transports à la demande et les ex-abonnement moov'.



Fréquence des lignes structurantes :

Lignes principales structurantes		Amplitude semaine hiver	Semaine Hiver		Semaine Vac		Semaine Eté	
			HP*	HC**	HP	HC	HP	HC
1 - Bûges - Hôpital	Lundi à Samedi	05h48-19h42	20'	30' à 40'	20'	30' à 40'	30' à 40'	40' à 1h
2 - Cepoy - Antibes	Lundi à Samedi	5h50-19h33	20'	30' à 40'	20'	30' à 40'	30' à 40'	40' à 50'
3 - Mirabeau - Amilly Stade	Lundi à Samedi	6h43-19h46	30' à 1h	1h	1h	1h	30' à 1h	1h
4 - Gare - Châlette - Mirabeau	Lundi à Samedi	6h42-19h34	1h	1h	1h	1h	1h	1h
5 - Mirabeau - Villemandeur - Amilly - Hôpital	Lundi à Samedi	6h37-19h42	1h	2h	1h	2h	1h	2h
Coralys (ligne circulaire)	Mercredi et Samedi	10h00- 19h30	30'	30'	30'	30'	30'	30'
	Mardi, Jeudi, Vendredi	14h00- 19h30	30'	30'	30'	30'	30'	30'

En 2019, le **total des kilomètres parcourus** par les véhicules du réseau Amelys (kilomètres réalisés en propre et par les sous-traitants) s'élève à 1 068 369 kilomètres, soit une légère hausse de 0,4% par rapport à l'année 2018 et un décalage de 2,4% par rapport aux éléments contractuels (détail p 15).

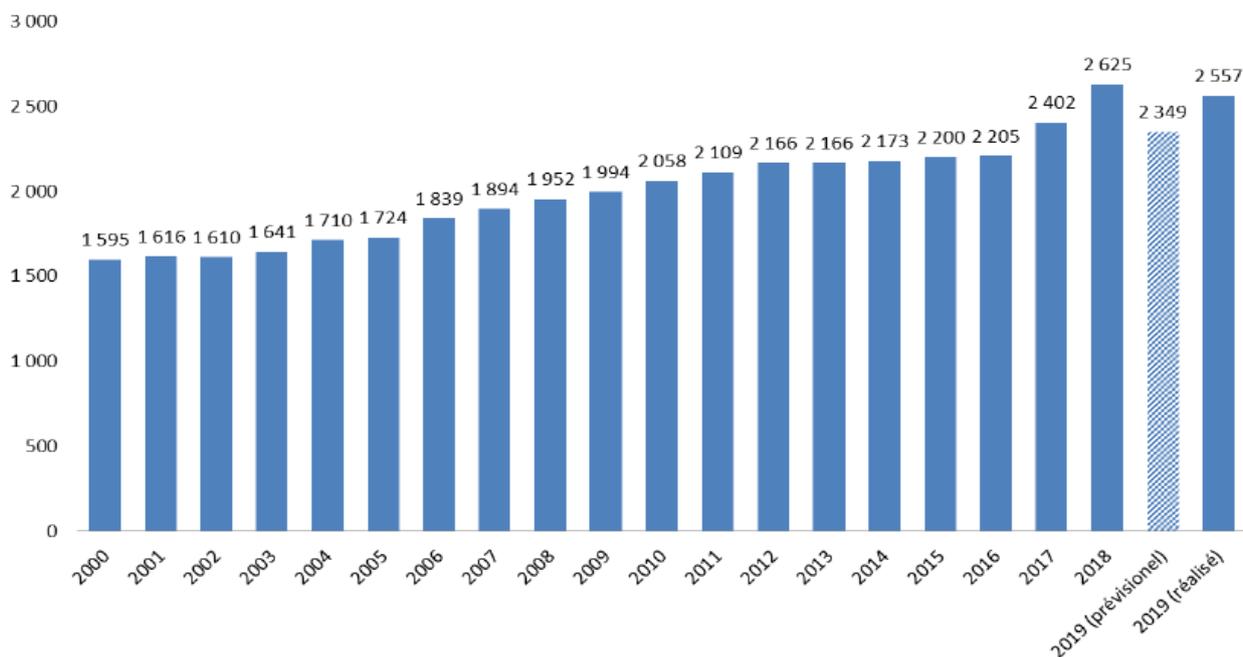


La fréquentation annuelle :

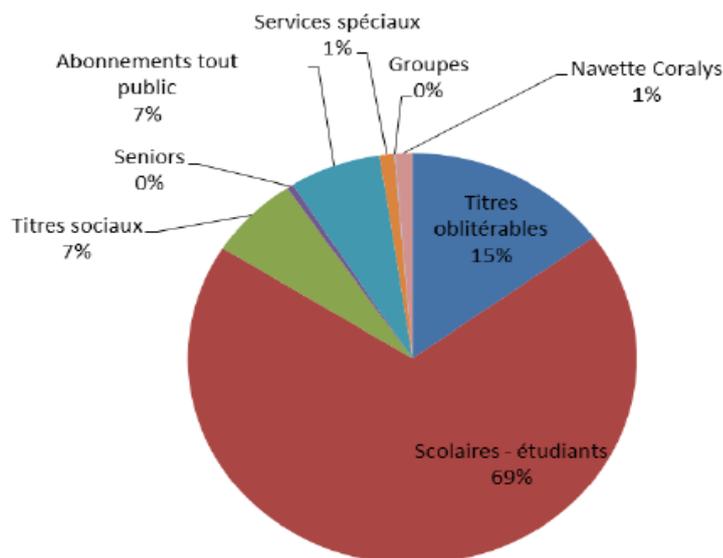
A noter que la progression depuis l'an 2000 s'explique par plusieurs facteurs :

- o L'accroissement de l'offre de transport (kilomètres commerciaux) sur le réseau
- o Le développement démographique du territoire du montargois (pour autant, la fréquentation du réseau Amelys progresse plus vite que la démographie du territoire)
- o La dynamique commerciale qui a permis d'attirer sur le réseau Amelys de nouveaux utilisateurs

Voyages annuels réseau Amelys depuis 2000



Répartition des voyages par titre (2019)



Situation financière :

Le montant pour 2019 de contribution financière du déléguaunt est de 3 735 019€ en hausse de 8.7% par rapport à 2018 (3 433 571€).

La tarification reste globalement inchangée depuis 2016.

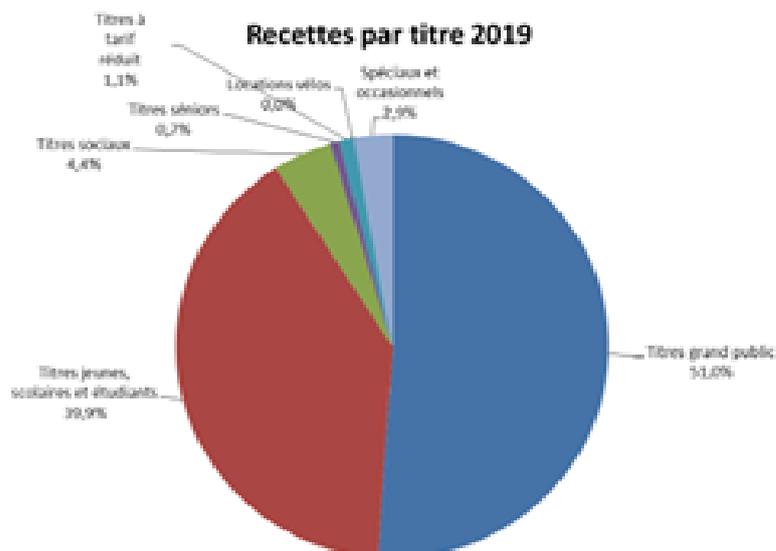
Cependant en 2019, 2 nouveautés sont à souligner :

- o Le lancement du ticket Duo en vente à l'espace Amelys permettant un aller/retour (valable dans la même journée) à 2€ à l'été 2019, soit une économie de 17% par rapport à l'achat de 2 tickets.
- o La mise en place à la rentrée 2019 de la gratuité d'un aller-retour en période scolaire aux horaires d'ouverture des établissements. Ce nouvel abonnement Tam Tam a ainsi remplacé le précédent abonnement qui était commercialisé au tarif de 102,50€ TTC. La souscription à cet abonnement donne néanmoins lieu à la facturation de 25€ TTC (ou 35€ selon la date d'abonnement) de frais d'inscription par élève, dans la limite de 2 élèves facturés (à compter du 3ème enfant abonné, les frais d'inscription sont gratuits)

Ainsi, en 2019 :

- o Le ticket à l'unité coûte 1,20€
- o Le ticket duo coûte 2€ (lancé début juillet)
- o Le carnet de 10 tickets au tarif normal coûte 10,35€, le carnet de 10 tickets au tarif réduit 8,20€
- o Le tarif Activa mensuel coûte 27€, l'abonnement Activa annuel 270€
- o Le prix de l'abonnement Yaka mensuel coûte 18,50€ (gratuit à partir du 3ème enfant)
- o Le prix de l'abonnement Yaka annuel, l'abonnement annuel jeunes qui permet une libre-

Titres de transport	2019		
	prévisionnel	réalisé	variation
Titres Grand Public	437 303 €	447 767 €	2,4%
Ticket à l'unité	306 077 €	336 076 €	9,8%
Ticket Duo	23 495 €	3 384 €	-85,6%
Carnet de 10 tickets	55 859 €	48 908 €	-12,4%
Carte mensuelle ACTIVA	41 355 €	55 546 €	34,3%
Carte annuelle ACTIVA glissant	9 183 €	2 891 €	-68,5%
Billets de groupe	1 334 €	961 €	-28,0%
Titres Jeunes Scolaires, Etudiants	256 156 €	337 294 €	31,7%
Yaka été (Juillet et Août)	2 760 €	4 000 €	44,9%
Coupon scolaire Yaka mensuel	42 953 €	56 391 €	31,3%
Coupon scolaire Yaka annuel + glissant	149 527 €	202 562 €	35,5%
Carte scolaire TamTam annuel	60 917 €	74 341 €	22,0%
Titres sociaux	42 059 €	39 080 €	-7,1%
Coupon mensuel Tonus	24 720 €	22 345 €	-9,6%
Coupon annuel Serenys + glissant	17 339 €	16 736 €	-3,5%
Titres Seniors	7 308 €	5 091 €	-30,3%
Coupon Serenity mensuel	6 290 €	4 295 €	-31,7%
Coupon Serenity Annuel glissant	1 018 €	795 €	-21,9%
Titres à tarif réduit	12 344 €	8 222 €	-33,4%
Carnet Tarif réduit	12 344 €	8 222 €	-33,4%
Total titres payants	755 170 €	837 454 €	10,9%
Locations vélos	7 173 €	3 973 €	-44,6%
Location VAE 1 jour	800 €	500 €	-37,5%
Location VAE week-end	600 €	860 €	43,3%
Abonnement VAE / trottinette 6 mois	1 200 €	1 000 €	-16,7%
Abonnement VAE / trottinette 12	4 300 €	1 613 €	-62,5%
Abonnement accès vélo-station 12	273 €	0 €	-100,0%
Spéciaux occasionnels	20 000 €	27 047 €	35,2%



Principaux ratios économiques

	2019 Contrat actualisé	2019 Réalisé
% Assistance / total Charges	3,9%	4,9%
Taux de couverture (rec.commerciales / produits d'exploit yc marges & aléas)	18,5%	20,7%
Coût yc marge / km commercial	5,59 €	5,92 €
Rec Comm / km commercial	1,03 €	1,22 €
Contribution Coll / km commercial	4,56 €	4,70 €
Coût yc marge / voyage	1,95 €	1,82 €
Rec Comm / voyage	0,36 €	0,38 €
Contribution Coll / voyage	1,59 €	1,44 €
Coût de sous-traitance / km commercial	5,38 €	4,92 €

L'évolution significative du chiffre d'affaire par rapport aux éléments contractuels explique une grande partie des écarts constatés sur les principaux indicateurs et ratios financiers.

Mme ADOBET conclut que le comparatif avec 2020 sera faussé car les services ont été souvent perturbés en raison du COVID.

Mme DOUCET indique que le prévisionnel est pléthorique ; il sera impossible à atteindre.

Mme ADOBET répond qu'il est logique d'observer une hausse puisque les transports scolaires ont été rendu gratuits.

Mme SERRANO rajoute que les élus peuvent faire part de leurs éléments à M. PRIGENT, il pourrait les transmettre en commission de l'AME.

Mme DOUCET répond qu'elle va interpeller M. BILLAULT.

Mme DOUCET s'interroge par ailleurs sur le turn over du personnel dans les sociétés de transports.

Mme ADOBET explique effectivement, les personnes, une fois formées, avec le permis, vont préférer changer de poste. Il faut souligner que ce sont des horaires tôt le matin, tard le soir, et des coupures conséquentes en journée, avec un salaire peu attrayant.

Mme DOUCET indique avoir toujours autant de questions comptables mais aussi des questions de gestion qui interpelle dans le détail des dépenses. Il y a dans le brassage de personnel beaucoup d'embauche avec formation et autant de départ, pour une entreprise de 54 personnes en 2019 qui semble important. Ainsi que la partie transport elle-même, à la lecture des incidents de parcours ne donne pas envie de faire confiance aux voyages en bus. Sa vision de cette délégation, c'est qu'à force de ne jamais regarder de près les comptes d'exploitation et le fonctionnement de Keolis dans son intégralité, la communauté de communes va se retrouver en 2024, à n'avoir jamais regardé le fond de cette délégation et de repartir avec les mêmes incohérences.

Après présentation succincte du rapport de délégation, le Conseil Municipal prend acte du dit-rapport.

OBJET : 2020-122 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS DE FRANCE POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM INTERCOMMUNAL DE L'AME - EXERCICE 2019

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Cimetière d'Amilly-Montargis (SICAM) au 1^{er} janvier 2016, le contrat de délégation de service public d'exploitation du Crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise (AME) a été attribué à la Société des Crématoriums de France (SCF) au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 10 ans.

Le contrat de délégation de Service public avec la Société des Crématoriums de France (SCF) a pour objet :

- La gestion et l'exploitation du crématorium dans le cadre du présent contrat de délégation de service public,
- La gestion et l'exploitation du jardin du souvenir et des columbariums,
- L'extension et la modernisation du crématorium ainsi que la fourniture des équipements de crématorium qui y sont associés (four, pulvérisateur et matériel nécessaire).

Le Délégué, responsable du service, est autorisé à percevoir directement des redevances auprès des usagers. Il exploite le service à ses risques et périls. L'AME conserve le contrôle de l'exécution du service et pourra exiger à cette fin, la communication de tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Les faits marquants de 2019 :

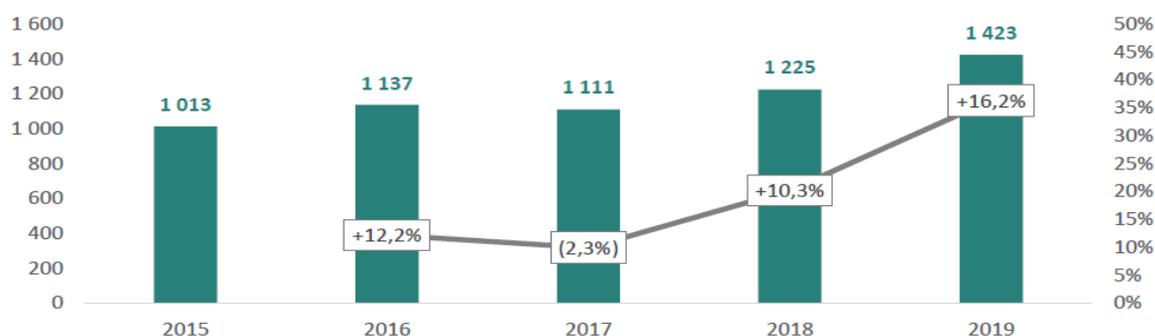
- Une activité et un chiffre d'affaires en hausse de **16,2 %** par rapport à l'exercice précédent ;
- Un taux de satisfaction des usagers de **haut niveau** (98%) ;
- Des **travaux de réfection de la toiture** afin de maintenir l'ouvrage en bon état ;
- Des projets de crématoriums à proximité (notamment Gien dont l'ouverture est prévue fin 2020 et La-Chapelle-la-Reine dont l'appel d'offres est en cours) qui risquent **d'amoindrir l'activité et le chiffre d'affaires de notre DSP au cours des prochaines années.**

L'activité du crématorium en 2019 :

Le nombre de crémations estampillées en 2019 est de 1423 soit une hausse de 16,2% par rapport à 2018 (1225) déjà en hausse de 10,26% par rapport à 2017.

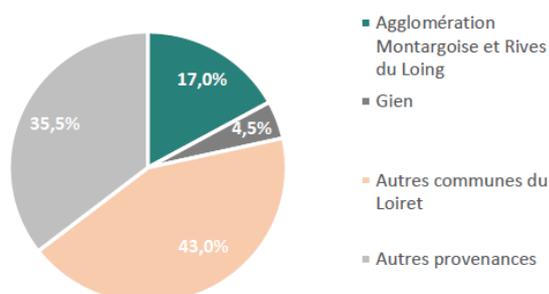
Evolution de la crémation en France							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de crémation	32,4%	34,1%	35,1%	35,8%	36,8%	37,2%	38,1%

Evolution de l'activité du crématorium (crémations estampillées)



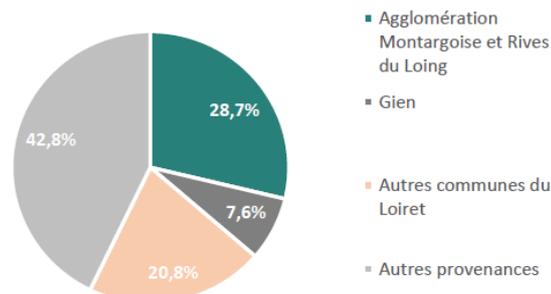
Provenance des crémations en 2019

Selon le lieu de résidence des défunts



Provenance des crémations en 2019

Selon le lieu de décès des défunts



Une évolution des tarifs de 2,53 %

Tarifs du crématorium en €	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
Crémation adulte	527,00	540,00
Crémation enfant de 1 à 12 ans inclus	289,00	296,00
Crémation enfant de moins d'un an	Gratuit	Gratuit
Crémation et fourniture urne ou dispersion des cendres (sur présentation du certificat d'indigence d'une commune de la Communauté d'Agglomération)	Gratuit	Gratuit
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis moins de 5 ans	578,00	593,00
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis plus de 5 ans	289,00	296,00
Crémations restes mortels à la demande d'une collectivité	866,00	888,00
Pièces anatomiques : conteneur de 30 kg et 100 litres max. (Moyen modèle)	289,00	296,00
Conteneur de 60 kg et 200 litres max. (Grand modèle)	578,00	593,00
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation	Inclus	Inclus
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	146,00	150,00
Conservation de l'urne au crématorium (forfait mensuelle au-delà de 4 mois)	66,00	68,00
Fourniture d'une urne standard (<i>dans le cas exceptionnel où l'urne fournie par l'opérateur funéraire ne serait pas de capacité suffisante pour contenir la totalité des cendres</i>)	Gratuit	Gratuit

Tarifs de l'espace cinéraire en €	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
Dispersion des cendres dans l'espace aménagé	73,00	75,00
Location pour une durée de 5 ans	243,00	249,00
Location pour une durée de 15 ans	608,00	623,00
Location pour une durée de 30 ans	1 338,00	1 372,00
Location pour une durée de 50 ans	2 189,00	2 244,00
Location pour une durée de 5 ans	486,00	498,00
Location pour une durée de 15 ans	1 216,00	1 247,00
Location pour une durée de 30 ans	2 432,00	2 493,00
Location pour une durée de 50 ans	4 013,00	4 114,00
Plaque de columbarium	122,00	125,00
Plaque espace de dispersion	61,00	63,00

Situation financière :

Une redevance d'occupation du domaine est versée chaque année au délégant selon les termes du contrat de Délégation de Service Public.

Elle est composée d'une part fixe et d'une part variable sur le chiffre d'affaires réalisé sur les crémations adultes.

Le contrat prévoit également le versement d'une part variable de 10 % à verser si la différence entre le résultat du chiffre d'affaires prévisionnel tel qu'annexé au contrat de DSP et le chiffre d'affaires réalisé est positif.

Montants en €	2017	2018	2019
Redevance - Partie fixe	10 000	10 134	10 390
Redevance - Partie variable	1 045	5 353	17 466
Frais de contrôle	5 000	5 067	5 195
Redevance totale (en €)	16 045	20 554	33 052
<i>Variation de la redevance N/N-1</i>	<i>n.a</i>	<i>+28,1%</i>	<i>+60,8%</i>
Chiffre d'affaires (CA)	513 290	572 282	697 589
<i>Redevance (en % du CA)</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,6%</i>	<i>4,7%</i>

Chiffre d'affaires de l'exercice 2019 (en € HT)	2018	2019	Var 2019/2018 (€)	Var 2019/2018 (%)
Crémation adultes	527 878	620 550	92 672	17,6%
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	-	-	-	n.a.
Crémation enfant de 1 à 12 ans	-	247	247	n.a.
Crémation enfant de moins d'1 an	-	-	-	n.a.
Exhumation de moins de 5 ans	482	494	13	2,6%
Exhumation de plus de 5 ans	1 686	5 180	3 494	207,3%
Exhumation restes mortels de plusieurs défunts	5 773	8 880	3 107	53,8%
CA Crématons estampillées	535 819	635 351	99 532	18,6%
Crémation pièces anatomiques - Grand modèle - 60 Kg et 200 litres max.	-	-	-	n.a.
Crémation pièces anatomiques - Petit modèle - 30 Kg et 100 litres max.	1 440	1 715	275	19,1%
Urne : réceptacle à cendres	-	-	-	n.a.
Conservation des urnes (forfait au delà 4 mois)	-	-	-	n.a.
Dispersion des cendres au jardin des souvenirs	10 951	11 688	737	6,7%
Gravure d'une plaque au columbarium	945	675	(270)	(28,6%)
Gravure d'une plaque au puits du souvenir	7 278	5 945	(1 333)	(18,3%)
Location salle de cérémonie (sans crémation)	-	-	-	n.a.
Location salon des retrouvailles	-	5 115	5 115	n.a.
Ca Site cinéraire	15 321	37 346	22 025	143,8%
Remises et différences de règlement	(56)	(247)	(191)	340,5%
Autres produits	585	2	(583)	(99,7%)
Total Produits d'exploitation	572 282	697 589	125 308	21,9%
Résultat d'exploitation	107 388	87 691	(19 697)	-18%
Résultat financier	(80)	(40)	40	-50%
Resultat exceptionnel	(941)	(77)	864	-92%
Résultat net	106 367	87 573	(18 794)	-18%

En 2019, le chiffre d'affaires a progressé de +21,9%, principalement en raison des **volumes de crémations supplémentaires (+16,4%)**, et de **la hausse des tarifs** appliquée au 1er janvier 2019 (+2,53% environ).

Après présentation succincte du rapport, le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

OBJET : 2020-123 DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2021

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

En application de l'article L.3132-26 du Code du travail, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre à savoir l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME).

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

En application de l'article L.3132-26-1 du Code du travail, lorsque le repos dominical a été supprimé le jour d'un scrutin national ou local, l'employeur prend toute mesure nécessaire pour permettre aux salariés d'exercer personnellement leur droit de vote.

La dérogation a un caractère collectif et doit bénéficier à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune.

À ce jour, deux demandes ont été faites :

- L'entreprise CONFORAMA, sise 18 rue des Frères Lumière 45700 VILLEMANDEUR, pour cinq dimanches en 2021, soit les dimanches 10 janvier, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, et le 19 décembre 2021
- L'entreprise de vente automobile TOYOTA STA 45, sise 39 rue Nicéphore Niepce 45700 VILLEMANDEUR, pour cinq dimanches en 2021, soit les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021.

Le nombre de dimanches n'excédant pas cinq la saisine du Conseil Communautaire de l'AME n'est pas requise.

Conformément à l'article L 3132-26 du Code du Travail, le Conseil Municipal est amené à formuler un avis sur ces propositions d'ouvertures de commerces,

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail et plus particulièrement ses articles L.3132-26 et suivants,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

• d'émettre un avis favorable sur le calendrier 2021 relatif aux suppressions du repos dominical des salariés à savoir :

- pour les commerces de détail de vente de meubles :

le dimanche 10 janvier 2021
le dimanche 28 novembre 2021
le dimanche 5 décembre 2021
le dimanche 12 décembre 2021
le dimanche 19 décembre 2021

- pour les commerces du secteur automobile :

le dimanche 17 janvier 2021
 le dimanche 14 mars 2021
 le dimanche 13 juin 2021
 le dimanche 19 septembre 2021
 le dimanche 17 octobre 2021

- d'informer l'Association pour la promotion du Parc d'Activités MANDORIA (APAM).

Mme ADOBET indique que la commune a obligation de se positionner sur les autorisations d'ouverture dominical avant chaque 31 décembre pour l'année N+1. Cependant, des dérogations spécifiques ont été attribuées ce mois de décembre 2020 afin de contribuer à la reprise d'activité suite à la fermeture des commerces due à la pandémie. Les autorisations spécifiques de décembre 2020 relève de l'Etat et du Préfet et non de la commune.

Adopté à l'unanimité.

OBJET : 2020-124 RÉVISION DU MONTANT DES PRIX DE CONCOURS DES JARDINS ET MAISONS FLEURIS

Par délibération n°2019-056 du 26 avril 2016, le Conseil Municipal avait révisé le montant des prix du concours des jardins et maisons fleuris.

L'évaluation s'établit à partir des critères suivants :

- Valorisation paysagère du site ou de l'habitation
- Diversité végétale
- Critères spécifiques
- Démarches environnementales

Le système de notation à évoluer, la moyenne est basée sur la note de 10 au lieu de 20. Il convient donc de réviser le montant des prix en conséquence.

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer ainsi qu'il suit le montant des prix du concours des maisons et jardins fleuris à compter de l'année 2020.

Ces prix étaient répartis en 7 catégories de la manière suivante

1ère catégorie A : Habitation avec jardin fleuri ou paysager

- | | | |
|--|---|------|
| • 1 ^{er} prix | → | 50 € |
| • 2 ^{ème} prix | → | 38 € |
| • 3 ^{ème} prix | → | 35 € |
| • 4 ^{ème} et 5 ^{ème} prix | → | 30 € |
| • 6 ^{ème} au 10 ^{ème} prix | → | 27 € |
| • A partir du 11 ^{ème} prix si plus de 5 points | → | 25 € |
| • si en dessous de 5 points | → | 18 € |

2ème catégorie : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public

- | | | |
|-------------------------------------|---|------|
| • 1 ^{er} prix | → | 32 € |
| • 2 ^{ème} prix | → | 29 € |
| • 3 ^{ème} prix | → | 25 € |
| • A partir du 4 ^{ème} prix | → | 18 € |

3^{ème} catégorie : Établissements ou structures recevant du public avec ou sans jardin

- 1^{er} prix → 25 €
- A partir du 2^{ème} → 17 €

4^{ème} catégorie : Établissements scolaires : inscription et suivi des dossiers par la DDEN

- 1^{er} prix → 25 €
- A partir du 2^{ème} → 17 €

5^{ème} catégorie : Jardins potagers fleuris, avec ou sans habitation. Le jardin doit être largement visible de l'espace public.

- 1^{er} prix → 40 €
- 2^{ème} prix → 30 €
- 3^{ème} prix → 25 €
- 4^{ème} prix → 20 €
- 5^{ème} au 8^{ème} prix → 17 €
- A partir du 9^{ème} → 15 €

6^{ème} catégorie : Jardins potagers collectifs

- 1^{er} prix → 25 €
- A partir du 2^{ème} → 17 €

M. PRIOU demande le budget total pour les prix du concours des maisons et jardins fleuris.

Mme SERRANO répond l'enveloppe correspond au total des montants précités.

M. SIMON précise que cette année, afin de respecter les règles sanitaires, une plante n'a pas pu être offerte.

Mme BELLOT demande s'il était envisagé de récompenser les maisons décorées en période de Noël.

Mme SERRANO indique qu'il sera possible de l'étudier en groupe de travail spécifique. Cependant, cela comporte un désavantage pour les personnes ayant des revenus modestes. Dans le Vill'Info, il serait possible de le faire ressortir en remerciant les mandorais qui auront pu illuminer leurs habitations.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. PRIGENT souhaite savoir « qu'entendez vous par : atelier de travail pour la santé . Je n ai rien trouve dans le règlement intérieur ».

Mme SERRANO répond qu'un atelier est un groupe de travail. Comme les groupes de travail déjà formés, ils réuniront des élus intéressés et y seront conviés des intervenants extérieurs. Elle propose de former le groupe de travail à l'occasion du prochain conseil municipal début janvier, pour les sujets de la Santé et la création d'un jardin potager. Ces groupes de travail sont établis en fonction des demandes.

M. PRIOU demande ce sont donc des groupes de travail éphémères.

Mme SERANNO répond par l'affirmative.

M. PRIGENT demande « qui a pris la décision d accepter la vente de 53 logements sociaux pour Valloire ? Ne pourra t on, lorsque la question se reposera ,avoir un débat au Conseil municipal ? »

Mme SERRANO indique qu'une réponse a déjà été apportée à cette question au conseil municipal du 1^{er} décembre 2020. Elle invite donc à s'y référer. Il n'y a pas lieu de répondre à nouveau à cette question.

M. PRIGENT demande « Agression à Durzy du 3 décembre »

Mme SERRANO répond que le sujet transmis ne comporte pas de questions. Elle rappelle qu'en application de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le texte des questions est adressé au président 48 heures au moins avant une réunion du Conseil.

Sur le fond, il y a eu une agression d'un jeune le mercredi 2 décembre 2020 sur le trottoir vers le rond-point entre les 2 lycées devant les grilles du gymnase. Suite à cette agression, la police municipale a accentué ses passages au Lycée et un renforcement de CRS est déployé aux principales heures de sortie du lycée.

Mme ADOBET précise que le déploiement de CRS pendant quelques jours consécutifs a pour but de couper l'effet d'installation de bande. Il y a également le comité de prévention qui fait des passages. Le défaut d'éclairage public rue Saint Just est également pointé.

M. COULON explique recevoir régulièrement les comptes rendus des dispositifs mis en place aux alentours des lycées Durzy et Château Blanc par le service Opérationnel de Prévention et Citoyenneté de l'AME.

M. PRIGENT indique qu'il y a un trou énorme sur le parking au lycée Durzy, et souhaite savoir qui va s'en occuper.

Mme SERRANO répond que c'est l'AME qui a la charge de l'entretien du parking. Nous arrivons par ailleurs à la période où des véhicules sont brûlés à cet endroit.

M. PRIGENT explique que le 15 décembre, le gouvernement a adressé ses nouvelles dispositions concernant la réouverture des bâtiments. Qu'en est-il à Villemandeur ?

Mme ADOBET répond que le décret n'était pas encore paru. Des échanges ont lieu avec les associations afin de connaître leurs besoins et leurs horaires d'occupation des salles de la collectivité.

Départ de **Mme GADAT-KULIGOWSKI** à 19 heures 25.

M. LOMBARD explique « J'ai été interpellé récemment par un mandorais, riverain de la rue des Déportés et du parc des sablons sur la présence d'un nid de frelon asiatique dans un des peupliers du parc municipal. Cet administré m'a expliqué avoir signalé ce nid il y a un mois environ. Depuis il n'a pas eu de réponse et il ne sait pas quelles dispositions ont été prises.

Aujourd'hui le frelon asiatique est une espèce invasive assez dangereuse classée en danger sanitaire de 2ème catégorie. Malheureusement cela signifie que la destruction de cette espèce n'est pas obligatoire pour le propriétaire du terrain où un nid est présent, pas plus que sa déclaration. Une intervention d'un désinsectiseur représente un coût compris entre 300 et 500 €, ce qui arrête beaucoup les propriétaires concernés.

A ce jour quelques collectivités (communes, intercommunalités, département) ont organisé la lutte en coordonnant et en prenant en charge la destruction des nids. Certains préfets ont pris des initiatives de recensement de ces nids mais sans prise en charge par l'Etat des frais de destruction.

Les frelons asiatiques peuvent être agressifs notamment lorsque leur nid se trouve détruit suite à une chute consécutive à un coup de vent. Ce sont des prédateurs des abeilles.

En décembre une intervention sur les nids ne sert plus à rien dans la mesure où les reines qui assurent le développement des futures colonies sont en principe parties du nid pour hiverner dans le sol. Cependant, avec l'élévation des températures liées au réchauffement climatique, on observe de plus en plus des reines voir des larves de frelon qui hivernent dans les nids.

Une lutte au niveau national devrait être mise en oeuvre en classant le frelon asiatique en danger sanitaire de 1ère catégorie ce qui impliquerait la prise en charge de cette lutte par l'Etat.

Je propose donc que le Conseil Municipal demande officiellement aux services de l'Etat ce classement en danger sanitaire de 1ère catégorie.

En attendant cette reconnaissance, la commune pourrait prendre en charge les frais de destruction de ces nids lorsque les propriétaires en feraient la demande. Les pompiers du Loiret ne prennent pas en charge ces interventions sauf si les nids sont sur le domaine public (voie publique) et présentent un danger.

Les particuliers ont tendance à ne rien faire sauf si cela les dérange vraiment. Ce système laisse proliférer cette espèce avec tous les inconvénients que l'on imagine

Ce problème pourrait être traité par la commission de l'environnement ».

Mme SERRANO répond que ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour de la prochaine commission Environnement.

Mme ADRIEN-CAMUS souhaite savoir quel sera le budget de la future tyrolienne à Villemandeur, afin de savoir si elle sera de taille petite ou grande.

Mme SERRANO répond que ce besoin sera à étudier en commission.

Mme GANNAT indique que ce sujet a déjà commencé à être étudié en commission Enfance.

Mme ADRIEN-CAMUS indique qu'il y a en ce moment une machine à sous qui s'installe sur le parking de l'église, et que des commerçants sont inquiets en cette période de COVID.

Mme SERRANO répond que M. Maudet a sollicité la possibilité de s'installer derrière l'Eglise. Habituellement, une fête foraine a lieu à Montargis mais celle-ci est interdite par le préfet. M. Maudet a souhaité venir à compter du mardi 15 décembre, pour une mise en route le samedi 19 décembre, jusqu'au dimanche 3 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

Denise SERRANO



Le Secrétaire,

Daniel LOMBARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "DL", written over a horizontal line.